

Arrêté du 24 août 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire Drôme-Ardèche
NOR : JUSF1520364A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 12 août 2015 du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche demandant la nomination de Mme Séverine RAUSCH en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction en remplacement de Mme Christelle AGERON qui a obtenu sa mutation,

ARRÊTE

Article 1

Mme Séverine RAUSCH, secrétaire administrative, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2015, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche, en remplacement de Mme Christelle AGERON qui a obtenu sa mutation.

Article 2

L'arrêté NOR : JUSF1022370A du 20 août 2010 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche est abrogé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 août 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation,
la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse empêchée,
le sous directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens empêché,
l'adjoint au sous-directeur du pilotage et de l'optimisation des moyens empêché,
la cheffe du bureau de l'allocation des moyens empêché,
l'adjoint au chef du bureau de l'allocation des moyens,

Vincent LUBART